

## **COMMUNE DE HAUTEFORT**

### **Arrêté portant autorisation à occuper l'espace public.**

**Monsieur le Maire de la Commune de HAUTEFORT,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

**Vu** le code de la route ;

**Vu** le code de la voirie routière ;

**Vu** la demande de l'**entreprise CARAMIGEAS**, mentionnant le chantier public en cours pour la création de WC publics au Logis de l'Enclos, place du Marquis Jacques-François,

**Vu** la nécessité de réserver une partie de la chaussée pour le bon déroulement des travaux sur le domaine public le temps de la prestation ;

**Considérant** qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant ce stationnement ;

**Sur** proposition de Monsieur le Maire de Hautefort,

### **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Du mardi 24 septembre 2024 8h00 au mardi 31 décembre 2024 18h00, la société **CARAMIGEAS** est autorisée à occuper le domaine public au niveau de l'aile Est de l'Hôtel-Dieu, au n°9 Place du Marquis Jacques-François.

**Article 2** : La signalisation sera mise en place par le permissionnaire qui veillera à sécuriser l'emplacement suffisamment en amont pour annoncer son stationnement et ainsi permettre aux piétons d'adapter leur marche.

**Article 3** : L'entreprise **CARAMIGEAS** occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

**Article 4** : Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de HAUTEFORT,  
Monsieur le Maire de la Commune de HAUTEFORT,  
Le demandeur,  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

**Fait à Hautefort, Le 24 septembre 2024**

**Le Maire,  
Jean-Louis PUJOLS**



A blue circular official stamp of the Mayor of Hautefort, with the text 'MAIRIE DE HAUTEFORT' and '4390' visible. A large, bold black signature is written over the stamp.